

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-286

Concernant la garde des animaux

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022, le Conseil de cette Municipalité a procédé à l'adoption du règlement numéro 2022-286 abrogeant les règlements numéro 2014-232, 2020-232-01, 2015-237, 2021-237-01 concernant la garde des animaux.

Le règlement numéro 2022-286 entre en vigueur en date du présent avis.

[Ledit règlement](#) peut être consulté sur rendez-vous, en téléphonant préalablement au (450) 347-5376, au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Citoyens », « Règlements municipaux ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 7^e jour du mois d'avril 2022.

Signé : Manon Donais
Directrice générale
et greffière-trésorière